



Union valaisanne des arts et métiers

Walliser Gewerbeverband

Au Conseil d'Etat
M. Le Président du Gouvernement
Christophe Darbellay
Place de la Planta 1
1950 Sion

Réf. : Marcel Delasoie / rh
Tél. : 027 322 43 82
E-mail : marcel.delasoie@uvam-vs.ch

Sion, le 18 février 2021

Poursuite des mesures de restriction du Conseil fédéral

Conférence de presse du 17 février 2021

Monsieur le Président du Gouvernement,
Madame, Messieurs les Conseillers d'Etat,

L'UVAM a pris connaissance des assouplissements prévus des mesures de restriction misent en place pour lutter contre la propagation de la pandémie COVID-19. C'est avec satisfaction que nous avons appris la réouverture des commerces et autres lieux de loisirs et de culture au 1^{er} mars 2021.

Par contre, c'est une très grande déception que de n'avoir pas été entendus en ce qui concerne les restaurants. Aucune perspective digne de ce nom n'a été évoquée, ni pour mars, ni pour avril et nous sommes complètement choqués par cette situation.

Comme il a été rappelé, l'objectif des restrictions d'ouverture, les mesures de distanciation et d'hygiène, ont été mises en place pour éviter un engorgement de nos hôpitaux. Or, à ce jour, cet objectif est atteint. Le nombre de nouveaux cas est en baisse constante et, compte tenu de la quantité de tests effectués, se situe à un niveau satisfaisant. Les personnes âgées et à risque devraient être toutes vaccinées d'ici la fin du mois de mars.

Dès lors, plus rien ne s'oppose à une réouverture progressive et limitée de tous les commerces et restaurants. Il n'est plus acceptable ni justifiable de maintenir ces lieux fermés. Les cafetiers-restaurateurs, leurs fournisseurs et évidemment leurs clients ne peuvent plus accepter d'être les victimes de mesures sanitaires qui n'ont plus raison d'être et qui mettent à mal tout un pan de notre économie ; ce d'autant plus qu'aucune statistique n'établit que les infections dans les cafés-restaurants sont importantes.

Malgré des mesures contraignantes d'hygiène, de distanciation et de traçage misent en place par la branche, celle-ci n'est l'objet d'aucun égard des autorités. Des mesures supplémentaires telles que tests PCR réguliers pour tout le personnel et caméras thermiques pourraient également être envisagées pour offrir une possibilité de réouverture dès mars.

1/2

Aussi, Monsieur le Président du Gouvernement, Madame, Messieurs les Conseillers d'Etat, nous vous demandons de bien vouloir vous faire le porte-parole des PME valaisannes auprès du Conseil fédéral lors de la consultation en cours pour demander une réouverture des cafés-restaurants pour le 1^{er} mars prochain.

Tout en vous remerciant de votre compréhension et de la suite que vous voudrez bien donner à la présente requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Gouvernement, Madame, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

UNION VALAISANNE DES ARTS ET METIERS

Le Président

Philippe Nantermod

Le Secrétaire général

Marcel Delasoie